La grève belge du 29 janvier

Autor(en): **Bock, Nathalis de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **52 (1960)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nous avons ainsi passé en revue les problèmes qui sont importants dans cette période d'introduction de l'AI.

Il est clair que maintes autres questions se poseront encore. Toutes les autorités de l'assurance, les commissions de l'assurance-invalidité, les caisses de compensation de l'AVS et les offices régionaux, mais aussi l'Office fédéral des assurances sociales s'efforceront de fournir le plus rapidement possible les renseignements nécessaires aux assurés. Là aussi, il faudra un certain temps pour étudier les questions qui seront posées. Mais si toutes les forces saines dans le pays font œuvre utile et d'un commun accord, il sera certainement possible de mettre en œuvre et d'appliquer sans heurts et à la satisfaction de tous cette nouvelle œuvre sociale créée dans l'intérêt des invalides.

La grève belge du 29 janvier

Par *Nathalis de Bock*

Certains publicistes s'efforcent de faire accroire à leurs lecteurs que la grève générale de vingt-quatre heures, déclenchée le 29 janvier 1960 par la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), n'a été qu'une manœuvre politique dirigée contre l'actuel gouvernement Eyskens. A cette fin, ils ne se font même aucun scrupule de déformer les faits et de prendre quelques libertés.

Aperçu historique

Le congrès statutaire de la FGTB, qui a tenu ses assises en novembre 1959, s'est penché avec la plus grande attention sur les problèmes sociaux et économiques et sur le programme d'action à réaliser dans les années à venir.

Il a été constaté que notre pays, sur le plan économique, se trouvait dans une position fort peu enviable, faute d'avoir une politique économique bien définie.

S'il est vrai que, sous l'impulsion du mouvement syndical, on a créé un bureau de programmation, chargé de planifier dans une certaine mesure la vie économique, il faut pourtant convenir qu'un tel organisme, composé de quelques fonctionnaires, n'est pas en mesure d'accomplir convenablement la mission qui lui a été dévolue: la composition, la compétence et les pouvoirs de ce bureau sont tels qu'il ne constitue, en fait, qu'un office de documentation sans aucun pouvoir de décision.

Par surcroît, notre vie économique est paralysée par un nombre important de chômeurs, qui n'a fait qu'augmenter régulièrement sous le gouvernement actuel. Le mouvement syndical, dont le

souci majeur a toujours été d'avoir une politique du plein emploi, désire venir à bout de ce fléau grâce à une politique d'expansion économique qui, dans d'autres pays du continent, a fait ses preuves.

Chose curieuse, chez nous aussi les prix de détail sont constamment en hausse, alors que ceux des matières premières sont en baisse sur le marché international et que les entreprises n'ont pas à supporter des charges sociales plus lourdes. La Commission des prix, au sein de laquelle siègent des représentants des syndicats et des employeurs, a prié le gouvernement, à maintes reprises, de prendre des mesures et a fait elle-même des propositions permettant d'aboutir à une composition normale des prix. Que le gouvernement se sente obligé ou non de donner satisfaction à sa clientèle électorale, il n'en reste pas moins vrai qu'il n'a prêté l'oreille à aucun avis de cette commission des prix et que le coût de la vie ne fait que s'élever dans le pays, alors que c'est le contraire qui devrait se produire.

Un mouvement syndical peut-il rester insensible devant une telle évidence? Peut-il souffrir qu'une telle situation mette en péril l'existence même des travailleurs? Cela nous paraît impensable et nous croyons que la mission du mouvement syndical est précisément de réagir contre ce danger. Cette opinion a d'ailleurs prévalu avant et pendant le congrès statutaire de la FGTB.

La meilleure preuve que la FGTB tenait le bon bout est que la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) souscrit presque entièrement à notre programme. La résolution qu'elle a publiée le 22 septembre 1959, après que la FGTB avait déjà arrêté son programme en vue de la Journée nationale de lutte du 29 mai 1959, concorde presque entièrement avec ce dernier, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social.

Les deux organisations (la FGTB et la CSC) s'étaient mises d'accord sur une proposition de loi sur le salaire hebdomadaire garanti pour les ouvriers, sur la revision du régime fiscal belge, qui pèse lourdement sur les travailleurs salariés.

Les deux organisations étaient d'accord pour dire que, en cas de fermeture arbitraire d'entreprises, les travailleurs doivent être indemnisés, bien que, sur ce point, la FGTB aille beaucoup plus loin que la CSC. En effet, si celle-ci se contente uniquement de l'indemnisation des travailleurs, la FGTB estime, par contre, que toute fermeture d'entreprise ne peut avoir lieu qu'après qu'il ait été prouvé qu'elle est justifiée et que des mesures aient été prises pour caser ailleurs les travailleurs mis en chômage. Les difficultés qu'on a connues, et que l'on connaît encore dans le Borinage, sont présentes à la mémoire de tous. Le gouvernement avait formellement promis de reclasser dans des industries nouvelles les travailleurs victimes de fermetures de charbonnages et autres entreprises. Qu'est-il resté de cette belle promesse? Rien ou presque!

Dans le domaine social, la FGTB a également demandé que les allocations de chômage soient portées à 700 fr. belges (61 fr. suisses environ) par semaine, c'est-à-dire au taux de 36 000 fr. belges (3130 fr. suisses environ) par an, reconnu comme minimum vital pour la pension de vieillesse d'un ménage de deux personnes. On ne saurait prétendre qu'une telle revendication est entachée de démagogie, car il est indéniable qu'un chômeur a autant de besoins, sinon davantage, qu'un pensionné.

Telles sont les revendications que le congrès statutaire de la FGTB a prises à son compte en novembre 1959 et pour lesquelles il a décidé de mener une action intensive.

La conférence sociale et économique

Selon l'opinion de la FGTB, la situation sociale et économique, de même que les revendications y afférentes, devaient être discutées entre les parties intéressées, c'est-à-dire les syndicats, les employeurs et le gouvernement. Comment adopter une autre méthode, vu que ces trois parties sont, effectivement, directement impliquées dans la question? C'est pourquoi l'on proposa de réunir une conférence qui s'efforcerait de résoudre les divers problèmes qui se posent.

Une conférence, telle que la conçoit la FGTB, ne signifie nullement, ainsi que le laissent entendre certains adversaires, une grande réunion publique où l'on prononce uniquement force discours, mais bien une assemblée dans laquelle les vrais mandataires des parties intéressées examineraient objectivement la situation et y rechercheraient des solutions propres à servir le pays et les travailleurs.

Or, que voyons-nous?

Que la CSC, bien que d'accord avec la FGTB, quant aux revendications posées, rentre dans sa coquille et se déclare adversaire d'une telle conférence! De cette façon, la CSC fait le jeu des employeurs et du gouvernement, qui ne demandent pas mieux que de laisser la situation suivre son petit bonhomme de chemin... « Laisser faire, laisser passer », telle est la devise! Ni le syndicat d'en face, ni les employeurs, ni le gouvernement ne veulent se rallier à la manière de voir de la FGTB. Au contraire! Ils la combattent. Les autres partenaires renient de la sorte l'engagement qu'ils ont pris au mois de juillet 1955! En effet, il fut convenu alors que les parties intéressées se reverraient régulièrement, et au moins tous les quatre ans, afin de discuter du salaire minimum et de l'adaptation des salaires, en général, à l'accroissement de la productivité!

Cet accord de 1955 a été conclu entre la FGTB et la CSC, les employeurs et le gouvernement au sein d'une conférence nationale!

C'est précisément cette convention de 1955 qui a incité la FGTB à réclamer en 1959 la convocation d'une conférence analogue.

La conférence de 1955 a été imposée par la FGTB sous le gouvernement Van Acker! Elle a eu pour le pays, et pour les travailleurs, des résultats heureux!

Peut-on dire qu'en 1959/1960 la FGTB a réagi autrement qu'en 1955? Ce serait là nier l'évidence même! En 1959, la FGTB s'est tournée vers le gouvernement Eyskens, comme elle s'est tournée vers le gouvernement Van Acker en 1955.

Ceux qui, aujourd'hui, qualifient de manœuvre politique le fait que la FGTB réclame la convocation d'une conférence sociale et économique – c'est-à-dire ceux qui font partie du gouvernement ou de la CSC – ont soin de ne souffler mot du passé, uniquement pour des raisons politiques. Ils ne veulent pas entendre parler d'une conférence afin de ne pas créer de difficultés au gouvernement: un gouvernement fondé sur des intérêts contradictoires. Mais cela importe peu à la FGTB, car cela ne saurait constituer un obstacle pour un syndicat qui prétend servir les intérêts des travailleurs. La lutte syndicale est une chaîne d'actions qui doivent être menées quels que soient les gouvernements en place. Ce sont avant tout les travailleurs qui doivent faire l'objet de la sollicitude de l'organisation syndicale et non les gouvernements qui changent selon les constellations politiques du moment.

La grève

La FGTB a prié le gouvernement, à maintes reprises, de discuter son programme de revendications sur lequel, ainsi que nous l'avons dit, la CSC est d'accord. Notre demande de convocation d'une conférence s'est heurtée à un refus. D'aucuns, parmi lesquels les patrons, ont prétendu que les organismes existants: le Conseil national du travail et le Conseil central de l'économie, étaient qualifiés pour examiner les revendications posées. Est-il besoin de prouver que ces institutions ne sont pas indiquées à cette fin? Ce sont des conseils à caractère purement consultatif et l'expérience a démontré que les gouvernements ne tenaient le plus souvent aucun compte des avis qu'ils émettaient. De plus, le gouvernement *n'est pas* représenté dans ces institutions, d'où il résulte qu'une des parties intéressées fait défaut pour prendre des décisions. Nous pensons que l'expansion économique, la planification souple de l'économie, la politique du plein emploi, la fiscalité, etc., sont autant de problèmes qui intéressent le gouvernement de façon directe et à l'égard desquels il doit prendre ses responsabilités. A moins d'être de mauvaise foi, nul ne pourra le contester!

Le gouvernement a reçu des délégations restreintes des syndicats et des employeurs; certains problèmes ont été discutés, mais il ne

fut point question d'une conférence. Le gouvernement ne voulut prendre aucun engagement quant aux revendications posées par les syndicats. Il fut uniquement d'accord sur la création d'une Commission pour l'expansion économique – dont il ne voulut toutefois pas préciser la compétence – et sur l'ouverture d'une enquête dans le domaine des prix et de la distribution. Comment la FGTB eût-elle pu se contenter de cette insignifiante concession de la part du gouvernement?

La situation fut encore aggravée du fait que la CSC, pour des raisons purement politiques, a retardé la réalisation de son propre programme en annonçant, durant les pourparlers avec le gouvernement, qu'une discipline sociale s'imposait pour quelques années!

Comment peut-on parler de discipline sociale – autrement dit de ne plus poser aucune revendication dans ce domaine – alors qu'on constate que le standing de vie des travailleurs n'a pas suivi l'accroissement de la productivité, que le coût de la vie augmente et qu'il en va de même du chômage, faute de mesures appropriées? Si l'on sait que, par contre, le gouvernement a accordé au patronat de gros avantages financiers sous forme de dégrèvements fiscaux, de crédits à bon marché et autres, on est en droit de demander quel est le syndicat qui pourrait admettre une telle situation.

C'est pourquoi le congrès de la FGTB décida de déclencher la grève générale de vingt-quatre heures, afin d'obtenir la convocation d'une conférence appelée à examiner l'ensemble de ses revendications.

Cette grève a connu un gros succès, quoi qu'en disent ses détracteurs! Toute activité a été suspendue dans les principales industries, et le gouvernement a été obligé de le reconnaître indirectement, en dépit des efforts qu'il avait faits pour la rendre impossible grâce à des menaces formulées à l'égard de ceux qui y prendraient part et grâce aussi à un déploiement inaccoutumé des forces de l'ordre.

La grève du 29 janvier n'a pas constitué une fin en soi: elle n'a été qu'un moyen d'action afin d'inciter le gouvernement à examiner les revendications de la FGTB lors d'une confrontation de toutes les parties intéressées. Si le gouvernement reste sur ses positions, d'autres moyens d'action seront utilisés à cet effet.

La grève a eu comme premier résultat que le gouvernement semble disposé à faire reprendre les pourparlers entre les parties. S'il devait en être autrement, la FGTB mettra à exécution les mesures qui ont été arrêtées par son Comité national élargi, réuni le 25 février 1960, c'est-à-dire qu'elle engagera la lutte dans les secteurs sensibles de l'économie; le cartel des forces entrera en action, des actions seront menées dans des secteurs bien déterminés jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue.

Si, dans les milieux gouvernementaux, on veut feindre d'ignorer l'existence du mouvement syndical dans le pays, la FGTB fera en sorte qu'on sache bien qu'il faut compter avec elle!

Elle poursuivra son action comme par le passé, dans l'intérêt du pays et des travailleurs.

Nul ne fera dévier la FGTB de la route qu'elle s'est tracée: ni le gouvernement, ni les patrons, ni les autres syndicats!

Centre sélectif d'émulation et de compétition

La Foire suisse d'échantillons de 1960 s'est choisi une devise audacieuse à laquelle d'aucuns pourraient reprocher une légère touche de présomption: « A la pointe du progrès. »

Or, du 23 avril au 3 mai prochain, 2300 exposants apporteront la preuve que l'emblème auquel s'est arrêté l'auteur de l'affiche ne trahit en rien la réalité. Etant donné l'âpreté de la concurrence dans tous les secteurs de l'économie, les entreprises suisses, dans leur ensemble, doivent obéir à cet impératif qui les pousse à viser le plus haut possible. Abstraction faite des réalisations nouvelles témoignant d'un remarquable esprit d'avant-garde, le niveau élevé de la qualité de la production industrielle suisse atteste la constance des efforts déployés en vue d'incessants perfectionnements. Les acheteurs étrangers et les correspondants de la presse internationale se plaisent à relever, de foire en foire, le mérite général et particulier de notre grande manifestation nationale, à savoir que la qualité demeure le but suprême dans tous les secteurs de la production. Il s'ensuit que la compétition à laquelle se livrent les participants croît en importance et en intensité, facteur dont bénéficie directement la clientèle puisqu'il lui est loisible, parmi une abondance de produits justifiant le prédicat de bon à excellent, d'opter pour ceux qui répondent le mieux à ses besoins. Dans le cas particulier, cette opération prend le caractère d'une supersélection puisque, par essence, la foire constitue déjà en fait une sélection de produits. C'est elle qui permet à l'acheteur de procéder à des comparaisons de détail et de fixer son choix dans les meilleures conditions possibles.

La foire de ce printemps possédera sur une vaste échelle les avantages qui résultent d'un effectif nombreux de participants. Le tableau général que nous allons brosser des diverses industries exposant à la Foire de Bâle se propose d'attirer l'attention sur quelques points essentiels que chaque visiteur, en préparant son voyage, pourra compléter à l'aide du catalogue. Notre intention n'est pas de suggérer un itinéraire à travers les halles; il ne saurait y avoir de programme déterminé pour une telle manifestation, qui